ENFANCE, CANTINE ET PÉRISCOLAIRE





NOUVEAU FONCTIONNEMENT:



LA CANTINE

À partir de janvier 2025, pour inscrire votre enfant à la cantine, vous devez réserver et <u>prépayer</u> (avant le vendredi 10h pour la semaine suivante).

Connectez-vous dès à présent sur https://parents.logiciel-enfance.fr/hulluch afin de compléter votre profil et fournir les documents obligatoires. Les dossiers incomplets ne permettront pas l'inscription au service.

Une majoration de 0,35€ sera appliquée aux inscriptions réalisées hors délai. Tout repas non réglé ne sera pas réservé.

Permanence cantine (réservation et paiement): lundi et vendredi de 8h45 à 11h15.

Pour plus d'infos : cantine@ville-hulluch.fr

ENFANCE, CANTINE ET PÉRISCOLAIRE





NOUVEAU FONCTIONNEMENT:



LES MERCREDIS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

À partir de janvier 2025,
pour inscrire votre enfant aux mercredis et au
périscolaire, vous devez réserver (avant le
vendredi 10h pour la semaine suivante) en vous
connectant sur le logiciel
https://parents.logiciel-enfance.fr/hulluch

Complétez votre profil et fournir les documents obligatoires. Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription au service.

Pour plus d'infos : periscolaire@ville-hulluch.fr ou 06.07.86.15.99

ENFANCE, CANTINE ET PÉRISCOLAIRE





NOUVEAU FONCTIONNEMENT:



LES CENTRES DE LOISIRS

À partir de janvier 2025, pour inscrire votre enfant aux centres de loisirs, vous devez réserver (au plus tard 10 jours avant) et <u>prépayer</u> en vous connectant sur le logiciel https://parents.logiciel-enfance.fr/hulluch

Complétez votre profil et fournir les documents obligatoires. tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription aux centres de loisirs.

Pour plus d'infos : periscolaire@ville-hulluch.fr